

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

Présents : MM. BEGIN BENOIT BERMOND COLARD GIRAUD LECOMTE LORET RAVEL SKANA

Mmes BARATTO BORNAND BORNE DUBOIS FONENG LAVAUX LORGE

Excusés : M. NOWAK (procuration à M. BENOIT)

Mme GEORGEOT (procuration à M. BERMOND)

Mme BROTONS (procuration à M. LECOMTE)

Secrétaire : M. COLARD

Convocation : 06/10/2026

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/09/2026

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07/09/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2 – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES POUR 2027

M. RAVEL, Adjoint, présente au Conseil Municipal l'état d'assiette des coupes pour 2027, élaboré par l'ONF.

A – COUPES PROPOSEES EN 2027

Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume résineux	Volume Feuillus (m3)	Volume total (m3)	Mode de commercialisation proposé
6_r	RD	1,88	0	150	150	Bois façonnés bord de route
7_r	RD	1,19	0	95	95	Bois façonné bord de route
11_af	AMEL	6,32	0	316	316	Bois façonné bord de route
23_j	E1	4,69	0	70	70	Délivrance
33_af	AMEL	5,77	0	200	200	Bois façonné bord de route
VOLUMES TOTAUX			0	831	831	

RD : Régénération Définitive

AMEL : Amélioration

E1 : Eclaircie

B – COUPES PERIODIQUES PREVUES PAR L'AMENAGEMENT ET REPORTEES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ET COMMERCIALE

Parcelle	Type de coupe	Surface	Résineux	Feuillus	Total	Dernier passage prévu
VOLUMES TOTAUX			0	0	0	

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'état d'assiette pour 2027 tel que présenté par l'ONF et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

M. RAVEL fait part de l'estimation du volume de bois : 831 m³ pour la vente et 217 m³ pour l'affouage.

M. LECOMTE signale un arbre remarquable dans la parcelle 33 qu'il serait souhaitable de préserver.

3 – ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS (RPQS) D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Les RPQS d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif 2025 présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 24 Septembre 2026 et ont été adoptés à l'unanimité.

La CCSPL, réunie le 9 Septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 Décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Il seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Grandfontaine pour l'année 2025.

M. BENOIT précise que le rendement n'est pas performant et que GBM a engagé un Schéma Directeur d'Assainissement pour la période 2026 - 2028.

M. LECOMTE souligne que ce document est efficace.

M. le Maire rappelle que le transfert de compétences eau et assainissement à Grand Besançon Métropole est opérationnel et les services sont très réactifs. La station de Port-Douvot récupère les eaux usées de la commune.

M. BENOIT se questionne sur la gestion de l'eau nécessaire aux services de secours en cas d'incendie.

M. COLARD précise qu'une réflexion est en cours sur la ressource hydrologique du département.

M. LECOMTE se questionne sur la gestion des sous-bois face aux incendies.

M. COLARD informe le Conseil Municipal qu'un plan est en cours d'élaboration pour l'aménagement de la forêt contre l'incendie.

Tarifs eau potable et assainissement pour une facture type (120 m3) :

	2025	2026
Eau potable	252,33 €	248,83 €
Assainissement	224,58 €	235,40 €

4 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose la modification de l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- Subvention au Centre des Sapeurs-Pompiers de Boussières pour la rénovation d'une pompe à bras

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité la modification de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 12 Octobre 2026.

SUBVENTION AU CENTRE DES SAPEURS-POMPIERS DE BOUSSIERES

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été adressée en Mairie par le Centre des Sapeurs-Pompiers de Boussières pour la mise en place d'un abri pour une ancienne pompe à bras offerte par la Commune de Rancenay.

Toutes les communes du secteur d'intervention ont été sollicitées.

Le montant du devis s'élève à 1000 € afin de poser une couverture adaptée à cette pompe.

M. le Maire propose de verser une subvention de 125 € au Centre des Sapeurs-Pompiers de Boussières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 18 voix pour, 1 abstention le versement de cette subvention.

5 – INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

A/ Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs déclarations d'intention d'aliéner ont été adressées en Mairie :

- par Maître Marie OUDOT, Notaire à PONTARLIER (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AD 19 247 250, d'une contenance de 10 a 96 et appartenant à M. Yves FAIVRE (Route de Besançon)
- par Maître Dorothée LAVAUX, Notaire à GRANDFONTAINE (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AC 259 261 260, d'une contenance de 11 a 50 et appartenant à DURRENBERGER JEAN FONCIERE EPILOGUE (Rue de l'Eglise)

La Commune a renoncé à exercer son droit de préemption..

B/ Dépenses de fonctionnement du mois de Septembre 2026

M. le Maire donne lecture des dépenses de fonctionnement effectuées au cours du mois de Septembre 2026.

6 – QUESTIONS DIVERSES

M. BENOIT fait un point sur les travaux d'extension de l'atelier communal. La réception aura lieu la semaine prochaine. Il manque le portail motorisé et le local poubelles commun avec le multi-accueil.

M. BERMOND informe le Conseil Municipal des remerciements de M. LONGEOT suite aux élections sénatoriales.

Par ailleurs, il est envisagé d'acquérir une remorque plus grande pour les employés, des devis ont été demandés. L'ancienne remorque est à donner.

Des devis ont également été demandés pour l'installation de barrières dans le Bois du Crot.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il participera mardi à une formation contre le Moustique Tigre avec l'employé municipal. Un nouvel agent technique, M. COUTOU, intégrera la commune le 19/10.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a interpellé un habitant Chemin de la Montée au sujet d'un nid de frelons sur sa propriété. L'administré ne veut pas s'en occuper. M. le Maire suggère de prendre un arrêté municipal et peut-être de prévoir un budget « frelons ».

M. LECOMTE demande si le tuyau d'évacuation des eaux pluviales sur le parking de l'Espace Paul Givernet est opérationnel. M. BENOIT précise que les travaux ont été réalisés récemment mais qu'il y a toujours de l'eau.

M. GIRAUD suggère de réaliser un enduit bicouche qui permettrait également le marquage au sol d'une place PMR.

M. LECOMTE souligne que certains propriétés du Chemin du Marquis ont une entrée pentue et l'eau de la voirie suit cette pente, occasionnant des désagréments.

M. le Maire précise qu'il a informé le Département Eau/assainissement de GBM. Ces problèmes dépendent d'une programmation de travaux de voirie pour résoudre le problème.

M. LECOMTE signale que des administrés ont évoqué une vitesse excessive Grande Rue, au niveau de l'épicerie. Il serait judicieux de faire un comptage de vitesse.

M. LECOMTE regrette que les projets de voirie ne soient pas discutés en commission mais seulement en réunion d'Adjoint.

M. le Maire informe qu'une réunion aura lieu prochainement.



Le Secrétaire,
P. COLARD

Séance levée à 22 H 50

Le Maire,
H. BERMOND

